



## COMMUNE DU VAL DE LA HAYE

### PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 14 avril 2025

L'an deux mil-vingt-quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Pascal.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Monsieur DELAPORTE Pascal, Monsieur CARTIER Patrice, Madame PAINBLANC LESOBRE Marie, Madame ZAÏA Fatiha, Monsieur BOEDARD Thierry, Madame Valérie TOCQUEVILLE, , Madame TAFFOREAU Aurélie, Monsieur Pascal BOYERE, Madame BOULANGER Claire, Monsieur MOTTE Alain,

**MEMBRES REPRESENTES** :

Madame HUET Véronique donne pouvoir à Madame Fatiha ZAIA

Monsieur HELLO Guillaume donne pouvoir à Monsieur DELAPORTE Pascal

Secrétaire de séance : Madame Aurélie TAFFOREAU

Le Maire ouvre la séance avec les fils d'actualité.

Voirie

L'abattage des arbres malades et dangereux a commencé aujourd'hui

Système d'éclairage : à cause des problèmes d'approvisionnement, le quai napoléon ainsi que les autres parties du village n'ont pas été faits

La distribution des nouveaux conteneurs par la Métropole se poursuit. En guise de précision, les conteneurs ont les mêmes dimensions

La Mairie n'aura plus à entretenir le terrain Cavée du May étant donné que c'est désormais au nom d'Alexis LOYNEL car la vente s'est concrétisée et finalisée par la signature de l'acte. Par ailleurs, la commune vient de recevoir le virement de 25 500, venant de l'acquéreur.

Parcours patrimoine :

La demande de subvention pour le parcours patrimoine a été déposée, auprès du Département. Nous l'espérons implanté pour la fête napoléonienne

Le Maire adresse ses remerciements à Monsieur Patrice CARTIER, qui a participé activement avec l'aide de Jean-Louis Letellier

L'Inauguration sera en présence de Monsieur Bertrand Bellanger

Fête napoléonienne :

La fête napoléonienne dénommée « week-end impérial » qui se déroulera les 24 et 25 mai 2025 aura beaucoup d'impacts sur notre commune A titre d'illustration, on aura la présence de 280 reconstitueurs

Toutes les infos sont disponibles sur le site internet.

Nous avons un fort besoin de bénévoles, ne serait-ce que pour gérer les parkings et essuyer la vaisselle.

Le FILOR sera mobilisé de 10h à 19h qui assurera la navette aller-retour sans réservation, au même titre que lors des événements des autres villages

Cérémonie du 8 mai 2025 : lors la cérémonie commémorative qui aura lieu au cimetière, La Marseillaise sera chantée par la chorale de Vox Sequanae

### Places offertes aux habitants :

Les 30 places pour l'open tennis sont partis

Les places pour le match de basket étaient une belle réussite, les enfants ont pu rencontrer les joueurs dans les vestiaires.

### TRAVAUX DIVERS

#### Bungalow :

Le changement de l'aspect extérieur est stupéfiant, qui reflète le travail d'équipe remarquable de Monsieur Alain Motte, Laura, Jason, et Monsieur Pascal BOYERE

#### L'interval :

Les travaux de l'Interval sont subventionnés par la Métropole par le biais de FACIL culture

Le mobilier de l'Interval sera livré durant la dernière semaine du mois de mai.

L'éclairage de la scène est terminé à 80%

Le Maire en profite pour informer l'assemblée que le maire a reçu Madame Sylvaine Santo de la Métropole. Lors des échanges, il a été dit que la commune a bénéficié du FAA : fond d'aide de l'aménagement, il reste une subvention de 12 000 eur à récupérer.

L'accès PMR : la facture ne leur a pas été parvenue

#### Rue des champs :

Afin de préserver Laura et Jason, l'élagage des arbres sera

#### Ressources Humaines

Notre agent Véronique SAUVAGET est en arrêt jusqu'au 29 inclus et sera remplacé par Guillaume LEFEVRE jusqu'en fin mai

#### Tous au jardin :

L'événement « Tous au jardin » organisé par l'association Echo vaudésien aura lieu le 26 avril 2025.

A l'occasion, du compost sera mis à disposition dans la cour de l'école.

Après le fil d'actualités, le Maire enchaîne avec les délibérations.

Etant donné que le compte administratif n'est pas prêt, avec l'autorisation du trésor public, on procède à la reprise anticipée du résultat 2024 pour baser le budget primitif 2025.

La commune aura jusqu'au 30 juin 2025 pour valider le compte administratif

#### **2025-15- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le conseil municipal

Vu le CGCT article L.2311-1

Vu le CGCT article L.2311-5

Vu l'instruction M57

Vu l'accord du comptable pour procéder à reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2024

Vu l'avis de la commission des Finances

Considérant la nécessité de voter le budget primitif 2025 afin d'assurer l'avancement des projets de la commune, il est possible d'estimer les résultats avant adoption du Compte Administratif 2024 et du Compte de gestion 2024. Considérant que le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos de procéder à la reprise anticipée des résultats sous l'accord du comptable.

A l'unanimité

### **DELIBERE**

**Article 1 :** Constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2024.

**Article 2 :** Approuve l'inscription de l'estimation des résultats de clôture de l'exercice 2024 au Budget Primitif 2025

**Article 3 :** Approuve l'éventuelle régularisation et à la reprise des écarts si le compte administratif 2024 venait faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation.

La commune prévoit un budget annuel pour prendre en charge les frais supportés par le Maire dans l'exercice de ses fonctions.

### **2025-16 : FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE**

Le conseil municipal,

Vu le CGCT article L.2123-19

Vu le montant fixé par la commission de finances

Considérant les indemnités ayant pour objet de couvrir les dépenses supportées par le maire dans l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la commune.

A l'unanimité

### **DELIBERE**

**Article 1 :** Approuve le montant fixé à 500€ (cinq cent euros) l'année

### **2025-17-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le conseil municipal,

Vu les articles L.1612-1 et L.1612-2 du code général des collectivités territoriales

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu l'avis de la commission Finances

Considérant la reprise anticipée des résultats de clôture 2024

### **DELIBERE**

Adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2025 qui s'établit comme suit :

<b>Investissement</b>			
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Vote</b>	<b>Crédits votés y compris</b>	396 189,29	297 143,10
	Solde d'exécution	170 418,44	
021	Virement de la section de fonctionnement		269 464,63
<b>Total de section investissement</b>		<b>566 607,73</b>	<b>566 607,73</b>
<b>Fonctionnement</b>			
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Vote</b>	<b>Crédits votés</b>	780 717	778 152,00
002	Résultat anticipé 2024		272 029,63
023	Virement à la section d'investissement	269 464,63	
<b>Total section fonctionnement</b>		<b>1 050 181,63</b>	<b>1 050 181,63</b>

<b>Total du budget</b>	<b>1 733 977,39</b>	<b>1 733 977,39</b>
------------------------	---------------------	---------------------

### **2025-18 TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Le Conseil municipal,

Vu l'article 1636B du Code général des impôts

Vu l'article 1639A du Code général des impôts

Vu le formulaire N°1259

Considérant que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale et qu'à compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales

A l'unanimité

#### **DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Maintenir le même taux appliqué en 2024

**ARTICLE 2 :** Les taux voté sont énumérés comme suit

<b>Libellé</b>	<b>Taux appliqué en 2025</b>
Taxe foncière bâtie (TFB)	55,36
Taxe foncière non bâties (TFNB)	32,99
Taxe d'habitation (TH)	16,09

### **2025-19- : VALIDATION DES MONTANTS DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal

Vu le CGCT article L.1611-4

Vu la loi du 1er juillet 1901

Considérant que les activités des associations apportent du dynamisme et facilitent l'accès à la culture aux habitants de la commune.

A l'unanimité

#### **DELIBERE**

**Article 1 :** Valide le tableau récapitulatif présenté en séance

**Article 2 :** Autorise le mandatement pour chaque association concernée par ledit tableau

Le marché de la restauration scolaire arrive à échéance et doit être renouvelé à partir du 1 er mai.2025

Le Maire, dans le cadre de sa délégation consenti a entamé la démarche de mise en concurrence ainsi que les procédures y afférentes dans le respect des règles du marché public.

Nous sommes au stade de finalisation et de signature.

### **2025-20-SIGNATURE DU RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Le conseil municipal

Vu le CGCT article L.2122-21-1

Vu la délibération du 08 juillet 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal en termes marché public

Vu le procès-verbal et rapport de la Commission d'appel d'Offres en date du 20 mars 2025.

Considérant les informations apportées à l'assemblée délibérante par le Maire concernant les procédures entamées dans les règles, dans le cadre du renouvellement du marché de la restauration scolaire

A l'unanimité

### **DELIBERE**

**Article 1 :** Approuve les démarches entamées par le Maire dans cadre des délégations consenties en vue du renouvellement du marché de restauration scolaire de 2025 à 2029.

**Article 2 :** Approuve l'attribution du marché à NEWREST Restauration qui a rempli toutes les conditions requises

**Article 3 :** Autorise le Maire à signer les documents contractuels et finaliser la procédure liée au renouvellement du marché à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025

